

EN AVANT! LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS FRANÇAIS À LA POINTE DE LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS-CARBONE

En résumé

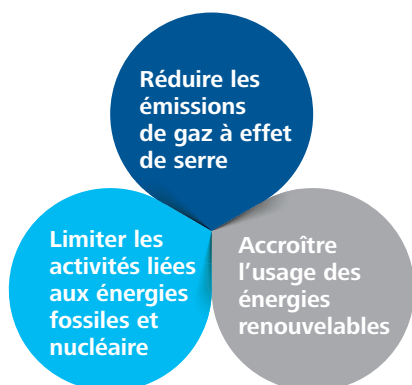
L'article 173 de la Loi française de Transition Énergétique va bien au delà des initiatives précédentes en termes d'implication des investisseurs institutionnels dans la lutte contre le changement climatique.

Notre gamme de solutions d'analyse d'impact climatique des portefeuilles permet aux investisseurs institutionnels d'être en conformité avec la Loi française de Transition Énergétique, et de démontrer leur degré de contribution à la transition vers une économie bas-carbone.

Un aperçu de l'Article 173

Le nouveau cadre de reporting a été établi en 2015. Il couvre l'ensemble des classes d'actifs (Actions, Obligations, Alternative, etc.) et requiert l'application d'approches quantitatives et qualitatives*

Les objectifs de l'article 173



Données ESG	Description de l'intégration des facteurs ESG et climatiques au sein des décisions d'investissement.
Empreinte carbone	Empreinte carbone de l'intégralité ou d'une partie significative du portefeuille d'investissement.
Exposition aux risques climatiques	Exposition aux risques physiques et financiers liés au changement climatique.
Contribution à la transition énergétique	Alignement des investissements avec les objectifs et engagements politiques climatiques nationaux et internationaux.

*La Loi s'applique uniquement aux entités dotées d'un bilan, ou faisant partie d'un groupe dont le bilan, équivalent à 500 millions d'Euros ou plus.

"L'une des conséquences escomptées de la Loi française de Transition Énergétique, est une volonté accrue des entreprises à discuter des sujets relatifs à l'environnement et à l'énergie avec l'ensemble des parties prenantes. C'est une occasion pour les investisseurs de s'engager davantage avec les entreprises."

Annie Degen

Conseillère spéciale – Financement à long terme et
Coordinatrice de l'efficacité énergétique du PNUE FI

Appliquer ou expliquer

Il est demandé aux investisseurs institutionnels de publier leurs stratégies d'investissement au cours de l'année écoulée, et les émissions de gaz à effet de serre qui leur sont associées. Cela inclut:

- Identifier les entreprises les plus intensives en termes d'émissions de gaz à effet de serre et d'impact environnemental
- Evaluer l'exposition aux problématiques de prix et d'accessibilité aux ressources naturelles
- Mesurer les dépenses en capital liées au développement des énergies fossiles
- Evaluer la matérialité des risques climatiques: diversification technologique, risques financiers, physiques et légaux
- Justifier les paramètres et mesures utilisés dans le cadre de la mesure de l'impact environnemental des entreprises en portefeuille
- Etablir des cibles et objectifs alignés avec les engagements climatiques nationaux et internationaux

Nos services d'analyse d'impact climatique de portefeuille

En tant qu'expert international d'expérience dans le domaine des investissements respectueux du climat, South Pole Group propose une large gamme de solutions aux investisseurs. Nos services d'analyse de portefeuille permettent à tous types d'investisseurs de se conformer aux nouvelles obligations réglementaires en vigueur, ainsi que de définir des stratégies d'investissement conformes aux principes du développement durable. Notre équipe d'experts conseille déjà de nombreux investisseurs dans le calcul de l'empreinte carbone de leurs portefeuilles, l'évaluation de leur exposition aux énergies renouvelables, ou encore l'impact climatique de certains choix d'investissement.

Empreinte carbone	Analyse prospective de l'impact climatique
Analyse détaillée des secteurs de l'Énergie et des Services public	Exposition aux énergies et technologies vertes

Une équipe globale

Nous sommes un fournisseur de services intégré et global, spécialiste des solutions et services durables. Notre équipe est composée de plus de 150 professionnels qualifiés et enthousiastes, issus de plus de 20 pays différents et basés sur 6 continents.

